

Nature : guide d'introduction

septembre 2024

À PROPOS DE CPA CANADA

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est l'une des plus importantes organisations comptables nationales au monde. Elle représente plus de 220 000 comptables professionnels agréés (CPA) sur la scène nationale et internationale. CPA Canada collabore avec les ordres provinciaux et territoriaux pour soutenir la profession. Au pays, elle agit dans l'intérêt public en faisant la promotion de la transparence des marchés financiers, en préparant ses membres aux défis posés par un monde des affaires en évolution constante et en contribuant à l'élaboration de normes et de politiques publiques. À l'étranger, elle travaille conjointement avec des organisations internationales pour renforcer la profession comptable partout dans le monde. cpacanada.ca/fr

AVERTISSEMENT : La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité. CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de son utilisation.

© Septembre 2024 CPA Canada. Tous droits réservés.

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation écrite de CPA Canada pour la reproduction, le stockage ou la transmission de ce document, ou son utilisation à d'autres fins similaires, sauf quand il fait l'objet d'une utilisation individuelle et non commerciale. Pour obtenir cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.

Table des matières

Introduction	2
Notions de base : nature, biodiversité et sujets connexes	4
Termes clés	6
Pourquoi cet intérêt croissant à l'égard de la nature?	8
Dépendance des organisations à la nature et à la biodiversité, qui se détériorent à une vitesse sans précédent	8
Nouvelle mentalité et attentes croissantes des investisseurs	10
Possibilités et risques pour les organisations	12
Risques liés à la nature	12
Répercussions tous azimuts	15
Possibilités liées à la nature	16
Urgence d'agir	17
Objectifs, cibles et engagements gouvernementaux à l'égard de la nature et de la biodiversité	18
COP15 et Cadre mondial de la biodiversité	18
Stratégie et engagements des gouvernements	20
Démarches pour l'amélioration des normes d'information sur la durabilité et des pratiques de présentation	22
Autres normes et cadres d'application volontaire relatifs à la nature	23
Lien entre climat et nature	27
Appel à l'action lancé aux CPA	28
Ressources	30
Références	31

Introduction

Le succès d'une organisation, au sens traditionnel du terme, est avant tout une question de performance financière, peu d'attention étant accordée au lien entre cette performance, d'une part, et la société et la nature, d'autre part. Or, un changement de paradigme est en marche. On reconnaît de plus en plus que la capacité d'une organisation à générer des flux de trésorerie à court, moyen et long terme est inextricablement liée à ses interactions avec ses parties prenantes, la société, l'économie et l'environnement naturel le long de sa chaîne de valeur ([IFRS S1](#), 2023).

Bien que cette réalité soit désormais davantage mise en lumière, ce n'est pas d'hier que sont menées des démarches nourries visant à sensibiliser le public et à faire avancer les choses. Des progrès considérables ont ainsi pu être accomplis ces dernières années en vue de l'élaboration d'une base de référence mondiale qui permettrait d'améliorer la qualité et la comparabilité de l'information sur la durabilité. En juin 2023, le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) a publié ses deux premières Normes IFRS d'information sur la durabilité : IFRS S1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Les normes canadiennes correspondantes sont en cours d'élaboration, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) ayant publié pour commentaires, en mars 2024, ses deux premiers projets de Normes canadiennes d'information sur la durabilité, qui, tout en concordant avec leurs pendants internationaux, comportent quelques modifications destinées à servir l'intérêt public canadien.

La *nature* suscite un intérêt grandissant, tout juste derrière le climat – auquel elle est d'ailleurs étroitement liée –, jusqu'à s'élever elle aussi au rang de priorité en matière de durabilité. Les gouvernements d'un peu partout dans le monde se sont résolument engagés à protéger et à restaurer la nature et la biodiversité, comme en témoigne notamment l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal lors de la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15), qui s'est tenue à Montréal à la fin 2022. L'entente historique comporte quatre objectifs ambitieux à

atteindre d'ici 2050, accompagnés de 23 cibles concrètes à l'horizon 2030. En juin 2024, le Canada a déposé le projet de loi C-73 au Parlement. Portant sur la responsabilité à l'égard de la nature, il vise à créer un cadre redditionnel attestant le respect par le gouvernement fédéral de ses engagements aux termes du Cadre mondial de la biodiversité et de la COP15. Ce projet de loi prévoit plus particulièrement l'obligation d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux en ce sens, entre autres la Stratégie pour la nature 2030, qui trace la voie à suivre pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité au pays.

Comme la nature dans le contexte de son interrelation avec les organisations est un domaine encore relativement peu connu, il y a lieu de jeter un meilleur éclairage sur les notions clés qui s'y rattachent, sur la situation actuelle et sur le rôle que les CPA sont appelés à jouer. Le présent document vous en apprendra ainsi davantage sur :

- les notions clés liées à la nature et à la biodiversité, et la manière dont la performance financière et la pérennité d'une organisation dépendent de ces deux domaines;
- le contexte actuel et les faits nouveaux, notamment les engagements du Canada et l'évolution des attentes des investisseurs;
- le lien entre climat et nature;
- les démarches entourant l'élaboration d'une base de référence mondiale en matière d'information sur la durabilité;
- les appels à l'action lancés aux CPA.

Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez communiquer avec :

Oujala Motala (recherche@cpacanada.ca)

Directrice de projets, Recherche et leadership intellectuel, CPA Canada

Notions de base : nature, biodiversité et sujets connexes

La *nature* se compose de quatre domaines (la terre, l'océan, l'eau douce et l'atmosphère), chacun doté d'*écosystèmes*, ou biomes, uniques. Ces écosystèmes procurent les *biens et services écosystémiques* dont dépendent les organisations, notamment l'eau douce, la pollinisation, et le cycle du carbone et des nutriments pour les cultures agricoles. La biodiversité est une caractéristique des écosystèmes et désigne le degré de variété de la vie.

Au nombre des enjeux à ce chapitre se trouvent les *relations de dépendance* des organisations avec la nature et les *incidences* qu'elles ont sur celle-ci, facteurs qui créent à leur tour des *risques* et des *possibilités*. Ce dernier point sera abordé un peu plus loin dans ce document.

Le Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature

Issu d'une initiative pilotée par des intervenants du marché et ancrée dans la science, le [Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature](#) (Task Force on Nature-related Financial Disclosures – TNFD) offre aux entités un cadre de gestion des risques et d'information leur donnant les moyens d'agir à l'égard des enjeux sans cesse changeants qui sont liés à la nature. Il a pour mission de fournir aux décideurs, autant sur les marchés financiers que dans le milieu des affaires, des informations de meilleure qualité pour améliorer la gestion des risques d'entreprise et de portefeuille. Grâce à ces informations étoffées, les entreprises peuvent intégrer les possibilités et les risques liés à la nature à leurs décisions en matière de planification stratégique, de gestion des risques et de répartition des actifs; et les investisseurs et autres bailleurs de fonds peuvent réorienter les mouvements de capitaux mondiaux de manière à produire des résultats positifs pour la nature et la société.

Le TNFD a publié des [recommandations](#), accompagnées d'indications, visant à encourager les organisations à évaluer et à déclarer leurs relations de dépendance avec la nature et les incidences qu'elles ont sur celle-ci, ainsi que les possibilités et les risques associés, et à agir à l'égard de ces aspects.

Ces recommandations s'inspirent de celles du [Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques](#) (GIFCC), de sorte que les organisations qui utilisent le cadre d'information de ce dernier disposent déjà d'une bonne base.

La nature, la biodiversité et les concepts connexes sont définis différemment d'une organisation à l'autre, et d'un cadre ou d'une norme d'information à l'autre. Les définitions présentées ci-après sont basées sur celles du [glossaire anglais du TNFD](#), traduit en partie dans la version française des recommandations de ce même groupe de travail.

Termes clés

- **Actifs environnementaux** : Composantes biologiques et non vivantes naturelles de la Terre. Constitutifs de l'environnement biophysique, ces actifs peuvent procurer des avantages à l'humanité.
- **Biodiversité** : Variabilité parmi les organismes vivants de toutes origines, notamment les écosystèmes terrestres, les écosystèmes marins et les autres écosystèmes aquatiques ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, et celle des écosystèmes.
- **Capital naturel** : Stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (plantes, animaux, air, eau, sols, minéraux, etc.) qui se combinent pour produire un flux d'avantages pour les personnes.
- **Écosystème** : Complexe dynamique de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de l'environnement non vivant, interagissant en tant qu'unité fonctionnelle.
- **Nature** : Monde naturel, axé particulièrement sur la diversité des organismes vivants (y compris les êtres humains) et les interactions entre eux et avec leur environnement.
- **Objectif « gains nets de biodiversité »** : Objectif et concept d'ordre général décrivant un état futur de la nature (par exemple, la biodiversité, les services écosystémiques et le capital naturel) qui est supérieur à l'état actuel.
- **Perte de biodiversité** : Perte ou déclin de l'état de la nature, qui comprend notamment la réduction de tout aspect de la diversité biologique, telle que la diversité au niveau générique, des espèces et des écosystèmes dans une zone donnée, par la mort (notamment l'extinction), la destruction ou l'enlèvement manuel.
- **Services écosystémiques** : Contributions des écosystèmes aux avantages utilisés dans l'économie et les autres activités humaines.
- **Vecteurs d'impact** : Quantité mesurable d'une ressource naturelle utilisée comme intrant naturel pour la production (par exemple, le volume de sable et de gravier utilisé dans la construction) ou extrant mesurable d'une activité commerciale qui n'est pas un produit (par exemple, un kilogramme d'émissions d'oxyde d'azote rejetées dans l'atmosphère par une installation de fabrication).

Le leadership environnemental des peuples autochtones

Les peuples autochtones dans les différentes régions du monde sont les gardiens des terres et des eaux depuis des temps immémoriaux, et ils continuent de jouer un rôle essentiel. Ces peuples, bien qu'ils représentent 5 % de la population mondiale, protègent 80 % de la biodiversité de la planète. Le gouvernement du Canada est conscient qu'un partenariat plus étroit avec eux est la clé pour freiner et inverser la perte de biodiversité au pays. Les peuples autochtones possèdent en effet une vision du monde et un savoir-faire uniques dont il faut tirer parti pour protéger et préserver la nature. Ils sont souvent touchés de manière disproportionnée par les incidences néfastes sur la nature. C'est pourquoi, dans ses recommandations, le TNFD exhorte les organisations à fournir des informations précises sur la façon dont elles collaborent avec les peuples autochtones et prennent en considération les droits de la personne, notamment les principes édictés dans la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#).

(Gouvernement du Canada, [Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada](#); Forum économique mondial, [Réseau pour l'avancement des connaissances et du leadership des peuples autochtones](#))

Pourquoi cet intérêt croissant à l'égard de la nature?

Dépendance des organisations à la nature et à la biodiversité, qui se détériorent à une vitesse sans précédent

À l'heure où les organisations sont confrontées à de nombreux problèmes, qui vont de la gestion du capital humain à la cybersécurité, il est légitime de se demander pourquoi elles devraient placer la nature au centre de leurs préoccupations. La réponse courte, c'est que la survie et le bien-être de chacun de nous, y compris les organisations de toutes les régions et de tous les secteurs, en dépendent. Les organisations ont besoin de la nature et des nombreux avantages qu'offrent les services écosystémiques, car ils représentent des intrants indispensables à leurs modèles économiques. La nature a souvent été tenue pour acquise, et les organisations ne l'ont généralement pas prise en considération sur le plan des possibilités et des risques. Cela dit, les innombrables incidences, relations de dépendance, possibilités et risques liés à la nature sont de mieux en mieux compris et admis, et la détérioration de la nature et de la biodiversité est une question qui suscite de plus en plus d'inquiétudes.

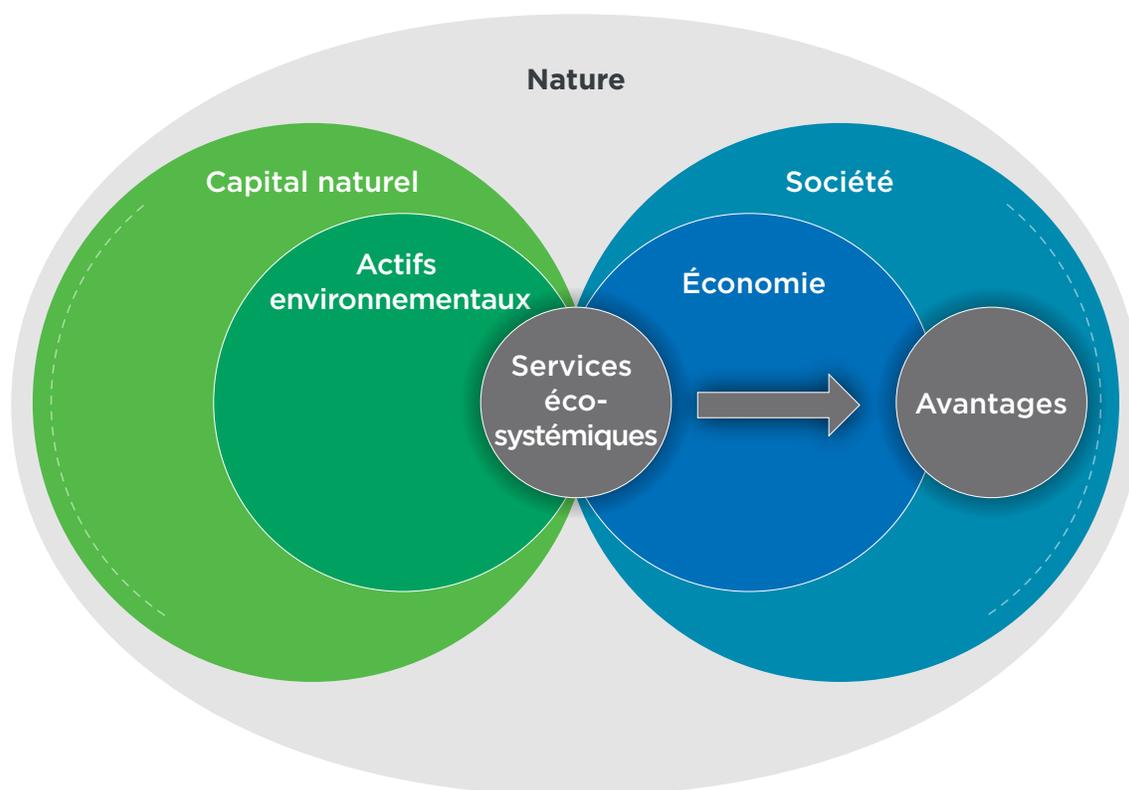
« **La nature est essentielle à la prospérité de l'humanité et à la croissance de l'économie mondiale. Elle nous fournit des ressources de première nécessité, comme les aliments, les fibres, les combustibles et l'eau; elle régule le climat, l'air, les sols, l'eau et l'habitat; et elle contribue à notre santé et à notre bien-être (par ses vertus récréatives et méditatives, par exemple). On estime**

que 44 000 milliards de dollars américains, soit plus de la moitié du PIB mondial, sont tributaires de la nature. »

— Institute for Sustainable Finance, [Sustainable Finance Primer Series: Natural Assets](#)

Un mouvement constant et prévisible de services écosystémiques de la nature vers les organisations est nécessaire pour permettre la production des biens et la prestation des services qui soutiennent nos économies et, de manière générale, le bon fonctionnement de la société, comme l'illustre la figure 1.

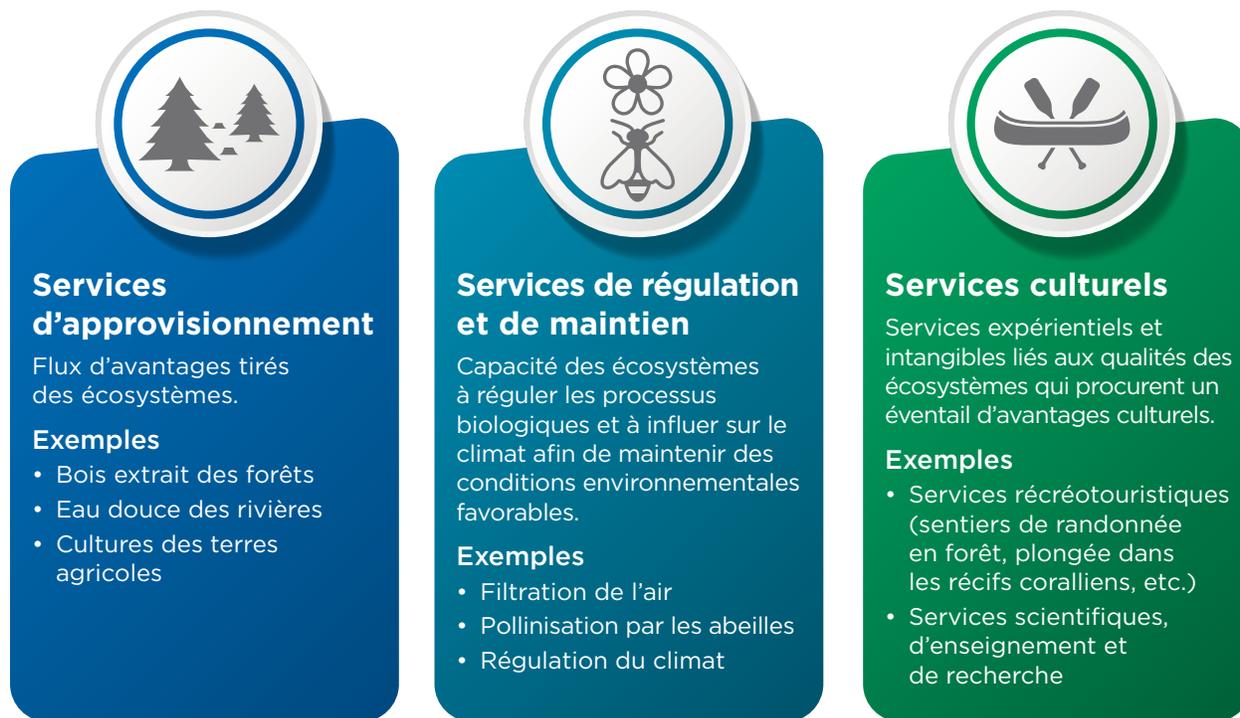
Figure 1



Source : La figure 1 est adaptée de la figure 9 sur la nature, les entreprises et la société figurant dans les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature.

Les organisations ont besoin d'un certain nombre de services écosystémiques, que l'on peut regrouper dans les trois grandes catégories que voici : 1) les services d'approvisionnement, 2) les services de régulation et de maintien, et 3) les services culturels.

Figure 2



Remarque : Les définitions des services écosystémiques présentées ci-dessus sont adaptées du document du TNFD (en anglais) intitulé [Guidance on the identification and assessment of nature-related issues: the LEAP approach](#) (octobre 2023).

Nouvelle mentalité et attentes croissantes des investisseurs

De plus en plus conscients des risques que font peser les enjeux liés à la nature sur leurs portefeuilles, les investisseurs cherchent à comprendre comment ces risques sont gérés. Par exemple, [Nature Action 100](#), une initiative mondiale de mobilisation des investisseurs institutionnels, vise à établir un programme commun et des attentes claires pour inciter les entreprises à se montrer plus ambitieuses et dynamiques dans la lutte contre la perte de biodiversité. Le but est de miser sur des entreprises dans des secteurs considérés comme ayant une importance systémique pour renverser la vapeur d'ici 2030. En avril 2024, Nature Action 100 a publié un ensemble d'[indicateurs de référence](#) qui serviront à évaluer l'apport des 100 entreprises participantes.

Par ailleurs, les investisseurs intègrent la nature dans leurs lignes directrices sur la gestion avisée et le vote par procuration, et on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils posent davantage de questions sur les risques connexes. Par exemple, dans ses [lignes directrices sur le vote par procuration de 2024 destinées au marché canadien](#), Glass Lewis précise que les entreprises dont les émissions de gaz à effet de serre représentent un risque financier important doivent fournir des informations claires et complètes sur les risques climatiques, y compris la façon dont elles réduisent et surveillent ces risques. En outre, les entreprises particulièrement exposées aux risques climatiques en raison de leurs activités devraient fournir, toujours selon la firme-conseil, des informations conformes aux recommandations du GIFCC et confier à leur conseil d'administration des responsabilités de surveillance explicites et clairement définies à cet égard. Lorsqu'il est constaté que ces informations sont absentes ou nettement insuffisantes, elles peuvent recommander de voter contre les administrateurs en cause. Étant donné les liens étroits qui existent entre le climat et la nature (comme nous le verrons plus loin) et le fait que les recommandations du TNFD sont largement inspirées de celles du GIFCC, il ne serait pas étonnant de voir un accent accru sur la surveillance du conseil et les informations à fournir dans les lignes directrices sur le vote par procuration.

La déclaration de la Global Accounting Alliance à l'intention de la profession comptable

Les dirigeants de dix des plus grandes organisations comptables au monde (dont CPA Canada), qui forment ensemble la Global Accounting Alliance (GAA), ont reconnu les attentes croissantes des investisseurs et des autres parties prenantes en ce qui concerne les questions relatives à la durabilité, y compris la nature. En mars 2022, la GAA a publié une [déclaration commune](#) dans laquelle elle invite la profession comptable à « *agir immédiatement en aidant les organisations à protéger, à restaurer et à utiliser de manière durable les ressources naturelles* ». Y sont présentées six mesures clés que les professionnels comptables, appelés à jouer un rôle indispensable, devraient prendre pour contribuer à la lutte contre la perte de biodiversité.

Dans cette optique, les organisations membres de la GAA se sont jointes aux autres signataires de [l'appel à l'action Nature is Everyone's Business](#), une initiative collective à l'échelle mondiale.

Possibilités et risques pour les organisations

Devant la dégradation croissante des écosystèmes naturels, les organisations ne pourront plus compter autant sur les intrants essentiels qu'ils procurent. Certains paysages sont aussi en proie à une disparition soudaine, notamment du fait de la conversion des terres à d'autres usages qui, dans bien des cas, compromettent, voire détruisent, la biodiversité. Le fait de prioriser la nature dans les décisions sur les stratégies, la gestion des risques et l'affectation des capitaux n'est pas uniquement une question de responsabilité sociale; le défaut de la prendre en considération de manière adéquate peut avoir des répercussions financières importantes tant pour les organisations elles-mêmes que pour l'économie mondiale. Selon une estimation prudente, l'effondrement de certains services écosystémiques (la pollinisation sauvage, la nourriture issue de la pêche marine et le bois provenant des forêts naturelles, notamment) pourrait amputer le PIB mondial de 2 700 milliards de dollars d'ici 2030 (Groupe de la Banque mondiale, 2021). Il est donc urgent que les organisations comprennent et gèrent adéquatement leurs relations de dépendance avec la nature et les risques associés, et qu'elles tirent parti des possibilités qui s'offrent à elles.

Risques liés à la nature

Les risques liés à la nature se classent en trois catégories : les risques physiques, les risques de transition et les risques systémiques. Les définitions de chacune présentées ci-dessous sont tirées pour l'essentiel de celles figurant dans les [recommandations du TNFD](#).

Les risques physiques désignent les risques pour une organisation qui résultent de la dégradation de la nature et de la perte consécutive de services écosystémiques. Ces risques, qui varient généralement d'un lieu à l'autre, peuvent être aigus ou chroniques.

- *Risques aigus* : Occurrence d'événements à court terme, spécifiques à un épisode, qui modifient l'état de la nature, comme les incendies de forêt;
- *Risques chroniques* : Changements progressifs de l'état de la nature, comme la pollution qui découle, à long terme, de l'utilisation de pesticides.

Les risques de transition s'entendent des risques pour une organisation qui résultent d'un décalage entre sa stratégie ou ses activités et les mesures que prennent des acteurs externes, comme des parties prenantes, des clients ou des autorités de réglementation, pour restaurer la nature ou réduire les effets néfastes sur cette dernière. Dans cette catégorie, il y a le risque politique, le risque du marché, le risque technologique, le risque de réputation et le risque de responsabilité.

- *Risque politique* : Modification des politiques ou application plus stricte de celles-ci (par exemple, les politiques d'une administration publique ou d'une autorité de réglementation visant à prévenir la pollution de l'eau causée par les organisations);
- *Risque du marché* : Évolution de la dynamique du marché des produits et services, notamment les changements dans les préférences des consommateurs (par exemple, l'exigence de la certification du Forest Stewardship Council sur les produits du bois);
- *Risque technologique* : Substitution de produits ou de services par d'autres ayant une incidence réduite sur la nature (par exemple, le remplacement d'emballages en plastique par des emballages biodégradables, ou encore la transition vers l'énergie propre);
- *Risque de réputation* : Changements de perception concernant l'incidence réelle ou perçue d'une organisation sur la nature, que cette incidence lui soit directement attribuable ou concerne l'ensemble de son secteur d'activité. L'écoblanchiment réel ou perçu est un exemple de risque de réputation;
- *Risque de responsabilité* : Risque qui découle directement ou indirectement d'actions en justice.

Les risques systémiques désignent les risques pour une organisation qui découlent de l'effondrement de l'ensemble du système, plutôt que de la défaillance de certains de ses éléments. Ces risques peuvent être subdivisés en deux sous-catégories : le risque pour la stabilité de l'écosystème et le risque d'instabilité financière.

- *Risque pour la stabilité de l'écosystème* : Risque qu'un système naturel critique soit déstabilisé et ne puisse plus fournir les services écosystémiques de la même manière qu'auparavant ou d'une manière prévisible;
- *Risque d'instabilité financière* : Déstabilisation de l'ensemble d'un système financier en raison de risques physiques ou de risques de transition.

Les répercussions financières pour les organisations

Les risques liés à la nature décrits ci-dessus peuvent avoir des répercussions financières, répercussions qui peuvent varier considérablement selon les entreprises, les secteurs d'activité et les régions, entre autres. Voici quelques exemples de répercussions financières pour une organisation :

- Baisse du chiffre d'affaires imputable à la perte de bois d'œuvre lors d'incendies de forêt;
- Incapacité de fabriquer des produits à cause de la pénurie d'eau douce ou du manque, de la dégradation ou de la contamination d'autres ressources naturelles;
- Amendes ou impossibilité d'exercer ses activités dans certaines régions à cause du non-respect des politiques, des lois ou d'autres règles relatives aux incidences sur la nature qui y sont en vigueur;
- Perte de ventes ou dépréciation d'actifs parce que ses produits ou services ne répondent pas à l'évolution des demandes et des préférences des consommateurs quant à ses incidences sur la nature;
- Nécessité d'effectuer des dépenses d'investissement pour acquérir de nouvelles technologies qui ont des effets moindres sur la nature ou qui en sont moins dépendantes;
- Frais juridiques à assumer pour assurer sa défense ou régler des poursuites en lien avec ses incidences sur la nature.

BloombergNEF a publié, en consultation avec le TNFD, une série d'études de cas intitulée [*When the Bee Stings: Counting the Cost of Nature-Related Risks*](#), qui démontre que les risques liés à la nature ont eu des répercussions financières appréciables sur les entreprises dans un large éventail de secteurs et de régions.

En plus d'entraîner de telles répercussions financières, le défaut de mettre en œuvre des pratiques responsables en matière environnementale compromet souvent l'acceptabilité sociale des organisations en défaut, bien que les effets soient sans doute plus difficiles à mesurer sur le plan financier.

Répercussions tous azimuts

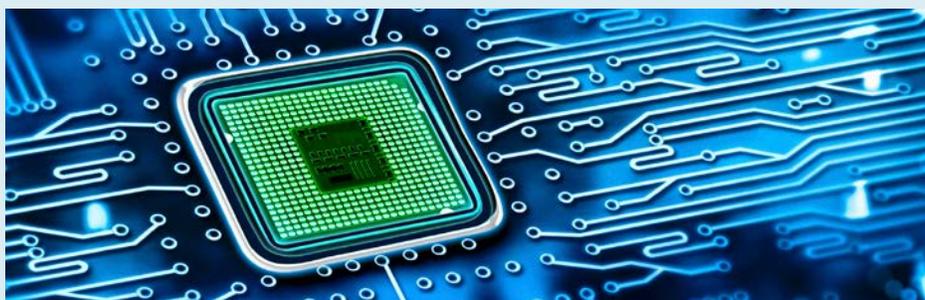
Si les relations de dépendance, les incidences, les possibilités et les risques liés à la nature varient selon l'organisation, le secteur ou la région, toutes les entités sont concernées de près ou de loin. La forte dépendance de nos économies à la nature est mise en évidence dans l'exemple présenté ci-après.

L'exemple singulier des semi-conducteurs

Les organisations dans tous les secteurs dépendent plus ou moins de la nature en raison du recours direct ou indirect aux semi-conducteurs.

Les semi-conducteurs, qui se trouvent dans les puces, sont des composants essentiels des appareils électroniques utilisés dans les procédés et les systèmes des entreprises. Leur fabrication nécessite une très grande quantité d'eau – à raison de millions de gallons chaque jour, estimerait-on. Les pénuries d'eau, qui surviennent lors de sécheresses, par exemple, ne sont donc pas sans nuire aux activités des usines de fabrication. Mais le secteur des semi-conducteurs peut lui aussi avoir des effets néfastes sur l'eau, les cycles naturels et la biodiversité.

Il ne s'agit là que d'un exemple de l'enjeu crucial qu'est la dépendance à la nature (l'eau, dans ce cas-ci) d'un secteur névralgique et des répercussions corollaires sur les organisations dans tous les grands secteurs d'activité.



Possibilités liées à la nature

Si les organisations sont exposées à de nombreux risques découlant de leurs incidences sur la nature et de leurs relations de dépendance avec celle-ci, elles peuvent aussi grandement profiter des possibilités et des investissements dans ce domaine. Elles peuvent avoir accès à ces possibilités en évitant ou en réduisant les risques liés à la nature, ou encore en élaborant activement des stratégies visant à transformer les modèles économiques en faveur de la nature. Les avantages sont multiples pour une organisation :

- Accès à des marchés nouveaux ou en évolution, par exemple lorsque les consommateurs et les investisseurs accordent plus d'attention à la manière dont elle considère les questions liées à la nature et intervient à cet égard;
- Moyens de financement plus nombreux si elle a des effets positifs sur la nature ou réduit ses effets négatifs;
- Gains d'efficacité opérationnelle et réduction des coûts par la mise en œuvre de changements dans ses activités (ou celles de sa chaîne de valeur) qui viennent réduire ses incidences sur la nature et ses relations de dépendance avec celle-ci.

Le déficit de financement

Le déficit de financement de la biodiversité est évalué à 700 milliards de dollars *par année*. Les deniers publics ne pouvant pas à eux seuls combler cet écart, le secteur privé a un rôle pivot à jouer. La bonne nouvelle, c'est que les investissements dans la nature présentent des avantages économiques considérables. Le Forum économique mondial estime à 10 000 milliards de dollars américains le potentiel de croissance du PIB mondial et à 395 millions le nombre d'emplois qui pourraient être créés d'ici 2030.

([Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, 2023](#); Forum économique mondial, 2020)

D'où l'importance pour les CPA et les autres professionnels de s'informer des approches et méthodes utilisées pour attribuer une valeur économique aux nombreux avantages que procurent les ressources naturelles, les actifs naturels, les infrastructures naturelles ou issues du génie humain, la biodiversité et les écosystèmes. La publication de CPA Canada intitulée [Évaluation du capital naturel – Vous y pensez?](#) présente les principales questions conceptuelles, méthodes, techniques et ressources relatives à l'évaluation du capital naturel, et explique comment les CPA peuvent aider les organisations à prendre les devants dans cette sphère.

Urgence d'agir

C'est maintenant qu'il faut agir. La nature et la biodiversité se détériorent et disparaissent à un rythme sans précédent, et la majorité des écosystèmes essentiels dont dépendent les organisations sont en déclin. Sans compter que, dans son [rapport sur les risques mondiaux de 2024](#), le Forum économique mondial cite la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes ainsi que les pénuries de ressources naturelles parmi les dix plus grandes menaces mondiales de la prochaine décennie. Malheureusement, à l'heure actuelle, les organisations sont nombreuses à ne pas bien comprendre leurs incidences sur la nature et leurs relations de dépendance avec celle-ci, ou à ne pas les prendre en compte sur le plan de leur stratégie, de leur gouvernance, de leur gestion des risques et des informations qui s'y rapportent.

« Les chaînes d'approvisionnement mondiales critiques, de l'agroalimentaire aux semi-conducteurs, se voient perturbées par les pénuries d'eau et le stress hydrique. La dégradation des forêts menace la disponibilité et la sécurité à long terme des matières premières et des ressources naturelles dont dépendent certains secteurs, tels que celui des produits de beauté. Il est démontré que la détérioration des terres et des sols mine la valeur marchande et augmente le risque de crédit des entreprises en cause. »

— TNFD, [Why nature matters](#)

Objectifs, cibles et engagements gouvernementaux à l'égard de la nature et de la biodiversité

COP15 et Cadre mondial de la biodiversité

En raison du large éventail de risques, notamment systémiques, que pose la perte de biodiversité, il n'est pas étonnant de voir des instances mondiales de premier plan s'intéresser de près à la question. En décembre 2022, les dirigeants d'une centaine de pays se sont réunis à Montréal à l'occasion de la COP15. La conférence s'est conclue par l'adoption d'un accord historique visant, soulignait-on, à orienter l'humanité vers une relation durable avec la nature avec des indicateurs clairs pour mesurer les progrès, soit le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal \(Convention sur la diversité biologique, 2022\)](#).

Le Cadre mondial de la biodiversité comporte quatre objectifs à l'horizon 2050 et 23 cibles prioritaires pour 2030. Ces deux volets sont en fait étroitement liés : le cadre souligne notamment que si l'on veut atteindre les objectifs d'ici 2050, les mesures ciblées doivent être lancées immédiatement et achevées d'ici 2030. Certains des objectifs et des cibles sont résumés ci-dessous.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en bref

Objectif A : D'ici 2050, préserver, améliorer ou rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, afin d'accroître considérablement la superficie des écosystèmes naturels.

Cible 2 : D'ici 2030, veiller à ce qu'au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces.

Cible 14 : Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration des politiques, des réglementations, des processus de planification et de développement, des stratégies d'élimination de la pauvreté, des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations d'impact environnemental, et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux budgétaires et financiers, sur les objectifs et les cibles du cadre.

Cible 15 : Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales ainsi que les institutions financières a) contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité (y compris ceux le long de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur), b) informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables et c) rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, dans la mesure nécessaire, afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.

Cible 19 : Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici 2030.

Remarque : Cet encadré se veut un résumé et ne reproduit pas le texte intégral des objectifs et des cibles énoncés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Stratégie et engagements des gouvernements

À la fin de 2023 se tenait la COP28 à Dubaï, aux Émirats arabes unis, où se sont donné rendez-vous 154 chefs d'État et de gouvernement. Même si la conférence portait sur le climat, les participants n'ont pas manqué de convenir de la nécessité de faire converger les efforts dans cette sphère avec ceux en matière de biodiversité. Les gouvernements ont été invités à tenir compte, entre autres, des écosystèmes et de la biodiversité lors de l'élaboration de leurs plans d'action sur le climat.

En réponse aux appels à des mesures urgentes en faveur de la nature et de la biodiversité, le gouvernement du Canada a fait des annonces porteuses et pris des engagements forts pendant la COP28. Il s'est notamment engagé à présenter un projet de loi sur la responsabilité à l'égard de la nature en 2024.

« Le Canada, vaste pays riche en biodiversité, stimule l'action mondiale au moyen d'investissements sans précédent et de l'ambition dans le cadre des négociations internationales. Le gouvernement du Canada a lancé la plus grande campagne de conservation de la nature de l'histoire du pays, soutenue par des investissements de plus de 5 milliards de dollars, dans le but de protéger 30 p. 100 des terres et des eaux d'ici 2030 et de conserver les espèces en péril, en partenariat étroit avec les peuples autochtones. »

— *Environnement et Changement climatique Canada, [communiqué du 9 décembre 2023](#)*

En juin 2024, le gouvernement du Canada a déposé au Parlement le [projet de loi sur la responsabilité à l'égard de la nature](#), qui créera un cadre redditionnel attestant le respect de ses engagements aux termes du Cadre mondial de la biodiversité et de la COP15. Il prévoit l'obligation d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité – comme la [Stratégie pour la nature 2030](#), publiée en juin 2024 – et de rendre compte de leur mise en œuvre. Le [document d'information](#) publié par Environnement et Changement climatique Canada renferme des renseignements additionnels.

Le lien entre les engagements gouvernementaux et le TNFD

C'est principalement au moyen des recommandations du TNFD que le Canada devrait répondre à l'appel à une communication transparente, soit la cible 15 du Cadre mondial de la biodiversité.

Démarches pour l'amélioration des normes d'information sur la durabilité et des pratiques de présentation

Des progrès considérables ont été accomplis récemment en vue de l'élaboration d'une base de référence mondiale en matière d'information sur la durabilité. En juin 2023, l'ISSB a publié ses deux premières Normes IFRS d'information sur la durabilité, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 : [IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité](#) et [IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques](#). Au terme de son analyse des résultats de la consultation publique sur les priorités de son prochain programme de travail biennal, l'ISSB a [annoncé](#) en avril 2024 qu'il lancera des projets de recherche sur les informations à fournir au sujet des possibilités et des risques liés à la biodiversité, aux écosystèmes et aux services écosystémiques ainsi qu'au capital humain.

Et au Canada, un jalon important a été atteint en mars 2024 : le CCNID a [publié pour commentaires](#) ses premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité [en projet], ainsi qu'un document de consultation sur les critères de modification proposés. Ces projets de normes reprennent les dispositions d'IFRS S1 et d'IFRS S2 tout en prévoyant quelques allègements transitoires supplémentaires. Le CCNID devrait publier la version définitive de ces normes au quatrième trimestre de 2024, après examen des commentaires reçus.

En mars 2024, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), auxquelles il appartient d'imposer de nouvelles obligations d'information aux émetteurs assujettis canadiens, ont publié un [communiqué](#) dans lequel elles saluent le lancement de la consultation sur les premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité et indiquent que lorsque le CCNID aura terminé sa consultation et parachevé ses normes, elles entendent solliciter des commentaires sur un projet de règlement révisé qui établirait des obligations d'information liées aux changements climatiques. Les travaux sont en cours, mais soulignons que la législation canadienne sur les valeurs mobilières exige déjà des émetteurs assujettis qu'ils fournissent des informations au sujet des risques importants qui pèsent sur leurs activités et, lorsque cela est possible, des incidences financières de ces risques¹, ce qui comprend les risques environnementaux importants.

Le lien entre l'ISSB et le TNFD

Il existe un lien étroit entre l'ISSB et le TNFD. L'IFRS Foundation a indiqué qu'elle déterminera, conformément à l'approche adoptée à l'égard des premières normes de l'ISSB, de quelle manière elle peut s'appuyer sur des initiatives qui existent déjà, comme celles qui relèvent de sa compétence (par exemple, les normes du Sustainability Accounting Standards Board [SASB] et les indications du Climate Disclosure Standards Board [CDSB]), ainsi que sur les aspects pertinents des travaux du TNFD.

Autres normes et cadres d'application volontaire relatifs à la nature

D'autres organisations ont élaboré des normes et des cadres d'application volontaire relatifs à la nature et à la biodiversité :

La [Capitals Coalition](#), une alliance mondiale qui redéfinit la notion de valeur dans le contexte décisionnel, a publié un [protocole sur le capital naturel](#) permettant aux organisations de mettre en évidence, de mesurer et d'évaluer leurs incidences directes et indirectes sur le capital naturel ainsi que leurs

¹ Pour en savoir plus, consultez l'[Avis 51-358 du personnel des ACVM, Information sur les risques liés au changement climatique](#), et l'[Avis 51-333 du personnel des ACVM, Indications en matière d'information environnementale](#).

relations de dépendance avec celui-ci. Son but : faire en sorte que la majorité des entreprises, institutions financières et gouvernements tiennent compte de la valeur du capital naturel (de même que du capital sociétal et du capital humain) dans leur processus décisionnel d'ici 2030.

La [Global Reporting Initiative](#) (GRI) a établi des normes d'application volontaire fort répandues en matière d'information sur un large éventail de questions relatives à la durabilité. En janvier 2024, elle a lancé la norme sur la biodiversité [GRI 101](#), qui comporte des révisions majeures par rapport à la norme précédente (GRI 304 : Biodiversité 2016) et qui est alignée sur les objectifs et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité. La norme vise à aider les organisations à mieux comprendre quelles décisions et pratiques concourent à la perte de biodiversité, quels maillons de leur chaîne de valeur sont responsables et de quelle façon elles peuvent gérer ces incidences. En particulier, la GRI et l'IFRS Foundation collaborent depuis mars 2022 à la mise en œuvre d'un protocole d'entente ayant pour but la coordination de leurs programmes de travail et de leurs activités de normalisation en matière de durabilité. Dans la foulée, les deux organisations se sont engagées, en mai 2024, à travailler ensemble pour identifier et uniformiser les obligations communes répondant aux besoins d'information en fonction du champ d'application et de l'objet de leurs normes respectives. Est entre autres prévue une méthode de communication d'après la norme de la GRI sur la biodiversité et le projet à venir de l'ISSB sur la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques.

Le [Science Based Targets Network](#) (SBTN) réunit des experts de plus de 60 ONG, associations professionnelles et cabinets-conseils autour d'une même mission : celle de définir les mesures suffisantes à prendre pour à la fois respecter les limites de la planète et répondre aux besoins de la société. Ses travaux, qui mettent à profit ceux de l'initiative Science Based Targets, répondent à la demande de méthodes, d'indications et d'outils servant à fixer des cibles fondées sur des données scientifiques pour l'ensemble des systèmes de la planète. La [première série d'indications](#) du SBTN vise à aider les entreprises à évaluer leurs incidences environnementales et à se fixer des cibles, de sorte à réduire leurs incidences négatives et à augmenter leurs incidences positives sur la nature et la société. Plus particulièrement, les cibles visées par ces indications portent sur l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau douce (teneur en azote et en phosphore), ainsi que sur la protection et la restauration des écosystèmes terrestres.

L'[Organisation internationale de normalisation](#) (ISO), une ONG indépendante qui réunit des experts de partout dans le monde pour déterminer les meilleures façons de faire, a créé en 2020 le [comité technique ISO/TC 331](#), chargé de réaliser les travaux de normalisation dans le domaine de la biodiversité. Il a notamment pour responsabilité d'élaborer des exigences, des principes, des cadres, des indications et des outils complémentaires selon une approche globale et mondiale afin de permettre à toutes les organisations concernées de contribuer davantage au développement durable.

Ce comité collaborera étroitement avec d'autres (par exemple, ISO/TC 190 sur la qualité du sol, ISO/TC 147 sur la qualité de l'eau, ISO/TC 276 sur la biotechnologie et ISO/TC 34 sur les produits alimentaires) pour cerner les besoins et les lacunes en matière de normalisation, et avec d'autres organisations pour éviter tout chevauchement dans les activités menées.

Et dans le secteur public?

Le [Conseil des normes comptables internationales du secteur public](#) (International Public Sector Accounting Standards Board - IPSASB) élabore des normes comptables et des indications à l'intention des entités du secteur public. En décembre 2022, à l'issue d'une consultation publique, il s'est lancé dans l'arène naissante de l'information sur la durabilité dans le secteur public. Lors de sa réunion de juin 2023, l'IPSASB a ainsi décidé d'aller de l'avant avec l'élaboration d'une norme propre au secteur public sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques. Il s'agit d'un premier pas important pour doter le secteur public de normes d'information sur la durabilité, en plus d'une réponse directe à la demande de placer le climat au centre des priorités. L'exposé-sondage sur cette norme devrait être publié pour commentaires vers la fin de 2024.

L'IPSASB a également entrepris d'élaborer une norme sur les ressources naturelles, qui fournira des indications en matière de comptabilisation, de mesure, de présentation et d'informations à fournir. L'exposé-sondage sur cette norme devrait être publié pour commentaires vers la fin de 2024.

Au Canada, le [Conseil sur la comptabilité dans le secteur public](#) (CCSP) a pour mission de servir l'intérêt public en établissant des normes comptables et d'autres indications en matière d'information financière qui soutiennent la reddition de comptes, la transparence, la prise de décisions éclairées et la gestion avisée par les entités canadiennes du secteur public. Étant donné l'importance des ressources naturelles au Canada, le CCSP joue un rôle actif dans ce domaine. Plus précisément, il poursuit sa collaboration au projet de l'IPSASB sur les ressources naturelles en transmettant, dans le cadre des consultations et des appels à commentaires, les renseignements recueillis auprès des parties intéressées et concernées du Canada lors de ses propres démarches de consultation. De plus, les ressources naturelles ont fait partie des sujets traités au cours des réunions du [Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public](#).

Enfin, le [Groupe CSA](#) a publié la norme [CSA W218:F23, Spécifications pour les inventaires d'actifs naturels](#), qui a pour objet de fournir des exigences minimales relativement à l'élaboration d'un inventaire d'actifs naturels et à sa communication, première étape de la gestion des actifs naturels.

Lien entre climat et nature

Un lien inextricable unit les changements climatiques et la nature. Les changements climatiques contribuent à la perte de biodiversité; par exemple, la multiplication des incendies de forêt perturbe les écosystèmes forestiers. À l'inverse, la nature est au cœur des mesures d'atténuation et d'adaptation au chapitre climatique; par exemple, les puits de carbone que sont les océans et les forêts absorbent et stockent le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère. La prévention des émissions de carbone par la protection des puits de carbone naturels (forêts, tourbières, prairies, océans et autres) est aussi importante, voire plus importante encore, que l'élimination de ces émissions au moyen de solutions technologiques.

Malgré ces liens évidents, les questions liées à la nature ne sont pas encore aussi bien comprises que les changements climatiques, et les démarches progressent plus lentement. Il suffit de comparer la date de parachèvement de l'Accord de Paris et des recommandations du GIFCC à celle du Cadre mondial de la biodiversité et des recommandations du TNFD. Nous n'avons plus de temps à perdre. Nous devons mettre en pratique les leçons tirées en matière climatique et agir en faveur de la nature dès maintenant. D'ailleurs, un mouvement en ce sens est déjà enclenché. Le Canada a signé la [déclaration commune de la COP28 sur le climat, la nature et la population](#), dans laquelle les pays s'engagent à encourager la cohérence et la compatibilité des sources de données concernant les efforts déployés en ce qui a trait aux changements climatiques, à la biodiversité et à la gestion durable des terres, des mécanismes de collecte, des indicateurs et des méthodes connexes, ainsi que des cadres d'information d'application volontaire, notamment par la collaboration avec les organisations internationales, non gouvernementales et privées, les établissements d'enseignement et scientifiques, les peuples autochtones et les collectivités locales.

Appel à l'action lancé aux CPA

À l'heure où il nous faut agir sans attendre en faveur de la nature et braquer les projecteurs sur les enjeux qui s'y rattachent, vous, CPA, avez un important rôle à jouer. Vous pouvez aider votre organisation et vos clients à comprendre les possibilités et les risques liés à la nature, à élaborer des stratégies, des cibles et des objectifs dans ce domaine, et à rendre compte des progrès réalisés. Certes, pour bon nombre, tout est encore à apprendre sur le sujet, mais vous pouvez vous appuyer sur vos autres compétences avérées, y compris en matière d'information financière, pour faire figure d'éclaireurs.

Voici comment vous engager dans cette voie :

1. **Informez-vous pour mieux comprendre** les notions de base en lien avec la nature, notamment les possibilités et les risques pour votre organisation et vos clients.
2. **Demeurez au fait des nouveautés.** Les forums et autres, comme les [groupes de consultation](#) du TNFD, peuvent vous permettre de suivre les développements et de discuter des défis communs et des solutions.

Groupe de consultation canadien du TNFD

CPA Canada et l'[Institute for Sustainable Finance](#) dirigent conjointement le groupe du TNFD chargé de consulter les organisations canadiennes et de soutenir le renforcement des capacités et l'adoption des recommandations du TNFD par le marché. Pour en savoir plus ou pour vous joindre au groupe de consultation, rendez-vous sur le [site du TNFD](#).

3. **Ne visez pas la perfection d'entrée de jeu : allez-y un pas à la fois.**
Commencez par éplucher les données et les informations disponibles, puis étoffez-les petit à petit.
4. **Abordez la nature comme s'il s'agissait d'une question de gestion stratégique des risques,** et non comme une question de responsabilité sociale, et cherchez à mettre en évidence les possibilités qui en découlent.
5. **Travaillez à faire valoir** l'intégration de l'information liée à la nature à la gestion des risques, à la planification stratégique, au processus décisionnel et à l'affectation des capitaux.
6. **Collaborez avec les équipes concernées** pour vous assurer de la qualité, de la comparabilité et de la fiabilité des données servant à la prise de décisions. Pour ce faire, participez à la mise en place de processus, de systèmes et de contrôles rigoureux, en tirant parti de tout votre bagage en matière d'information financière.
7. **Abordez l'information sur la nature en vous servant de votre expérience dans le domaine de l'information financière relative aux changements climatiques.** Pour gagner en efficacité, vous pourriez aussi vous attaquer en même temps aux questions liées aux changements climatiques et à celles liées à la nature. Il n'existe pas de mesure ou d'indicateur unique pour comprendre et évaluer les questions liées à la nature au sein d'une organisation; familiarisez-vous d'abord avec les indicateurs du TNFD, puis envisagez-en de nouveaux au fil du temps.
8. **Obtenez l'adhésion de la direction et du conseil d'administration.** Toutes les mesures évoquées ci-dessus nécessiteront temps et ressources, d'où l'importance de pouvoir compter sur l'appui de la haute direction dans vos démarches actuelles et à venir.

Ressources

- CPA Canada, [Évaluation du capital naturel – Vous y pensez?](#)
- CPA Canada et Institute for Sustainable Finance, [série de webinaires du TNFD : partie 1](#) (en anglais)
- CPA Canada et Institute for Sustainable Finance, [série de webinaires du TNFD : partie 2](#) (en anglais)
- Institute for Sustainable Finance, série de documents d'introduction : [Natural Assets](#), [Taskforce on Nature-related Financial Disclosures](#)
- TNFD
 - [Recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures](#)
 - [Guidance on the identification and assessment of nature-related issues: the LEAP approach](#)
 - [Commencer à adopter les recommandations de la TNFD](#)
 - [Indications sectorielles \(en anglais\)](#)
- A4S, [Essential Guide Series: Natural and Social Capital Accounting](#)
- ENCORE, [Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure](#)
- AICPA-CIMA, [Nature is Everyone's Business](#)

Références

Projet de loi C-73, [Loi concernant la transparence et la responsabilité en rapport avec certains engagements du Canada dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique](#), 1^{re} session, 44^e législature, 2024 (première lecture le 13 juin 2024).

BloombergNEF. (9 décembre 2023). [When the Bee Stings: Counting the Cost of Nature-Related Risks](#).

Calma, J. (18 août 2021). [The Verge: Water shortages loom over future semiconductor fabs in Arizona](#).

Capitals Coalition. (2016). [Natural Capital Protocol](#).

Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (27 octobre 2010). [Avis 51-333 du personnel des ACVM, Indications en matière d'information environnementale](#).

Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (1^{er} août 2019). [Avis 51-358 du personnel des ACVM, Information sur les risques liés au changement climatique](#).

Autorités canadiennes en valeurs mobilières. (13 mars 2024). [Les autorités en valeurs mobilières du Canada réagissent aux projets de normes d'information sur la durabilité et à la consultation en cours sur le changement climatique](#).

Groupe CSA. (2023). [CSA W218, Spécifications pour les inventaires d'actifs naturels](#).

Convention sur la diversité biologique (s. d.). [COP15: Nations adopt four goals, 23 targets for 2030 in landmark UN biodiversity agreement](#).

Environnement et Changement climatique Canada. (9 décembre 2023). [Le gouvernement du Canada agit pour restaurer et protéger la nature en s'engageant à présenter un projet de loi sur la responsabilité envers la nature en 2024](#).

Environnement et Changement climatique Canada. (13 juin 2024). [La Stratégie pour la nature 2030 et le projet de loi sur la responsabilité envers la nature : Document d'information](#).

Glass Lewis. (2023). [2024 Benchmark Policy Guidelines: Canada.](#)

Global Accounting Alliance. (1^{er} mars 2022). [A call to action in response to the nature crisis.](#)

Global Reporting Initiative. (2024). [GRI 101: Biodiversity 2024.](#)

Global Reporting Initiative. (24 mai 2024). [GRI and IFRS Foundation collaboration to deliver full interoperability that enables seamless sustainability reporting.](#)

Gouvernement du Canada. (8 août 2023). [Leadership autochtone, financement et initiatives en matière d'environnement.](#)

Gouvernement du Canada. (13 juin 2024). [Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada.](#)

IFRS Foundation. (24 mars 2022). [IFRS Foundation and GRI to align capital market and multi-stakeholder standards to create an interconnected approach for sustainability disclosures.](#)

IFRS Foundation. (23 avril 2024). [ISSB to commence research projects about risks and opportunities related to nature and human capital.](#)

IFRS Foundation. (24 mai 2024). [GRI and IFRS Foundation collaboration to deliver full interoperability that enables seamless sustainability reporting.](#)

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. (2019). [Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.](#)

Jones, C. (24 octobre 2022). [Semiconductor Digest: Water Supply Challenges for the Semiconductor Industry.](#)

National Wildlife Federation (s. d.). [Ecosystem Services.](#)

Nature Action 100. (avril 2024). [Nature Action 100 Company Benchmark Indicators.](#)

Riordan, R., Tang, Y., et Hamilton, W. (s. d.). [Sustainable Finance Primer Series – Natural Assets](#) (Institute for Sustainable Finance).

Semiconductor Industry Association (s. d.). [What is a Semiconductor?](#)

Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature (s. d.). [Why nature matters.](#)

Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature. (septembre 2023). [TNFD Glossary of Key Terms, version 1.0.](#)

Programme des Nations Unies pour l'environnement : Convention sur la diversité biologique. (19 décembre 2022). [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.](#)

ONU Changements climatiques (s. d.). [COP28: What Was Achieved and What Happens Next?](#)

ONU Changements climatiques. (13 décembre 2023). [L'accord de la COP28 marque le « début de la fin » de l'ère des combustibles fossiles.](#)

Nations Unies (assemblée générale). (2007). [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.](#)

Groupe de la Banque mondiale. (1^{er} juillet 2021). [Protéger la nature éviterait une perte de 2 700 milliards de dollars par an à l'économie mondiale.](#)

Forum économique mondial. (2020). [New Nature Economy Report II: The Future of Nature and Business.](#)

Forum économique mondial. (10 janvier 2024). [Global Risks Report 2024.](#)



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ONT.) CANADA M5V 3H2
TÉL. 416 977.3222 TÉLÉC. 416 977.8585
CPACANADA.CA/FR